

AED **CDI** /

IL FAUT APPLIQUER LA LOI !

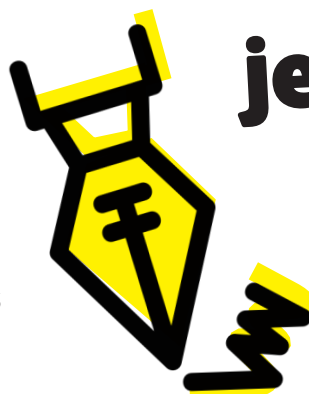
Depuis le 24 février une loi rend possible la CDIisation des AED après 6 ans de contrats. Une avancée qui fait reculer un peu plus la précarité des Assistant-Es d'Education. Mais aujourd'hui le ministère joue la montre et n'applique pas la loi.

▶ Toujours aucun décret d'application

▶ Aucune information à l'intention des AED alors que la période des renouvellements a commencé.

▶ Des collègues AED qui craignent pour leur avenir et qui arrivent au bout de leurs 6 ans d'ancienneté.

▶ Aucune réflexion menée et prévenue sur les évolutions du contrats, des missions, de la rémunération des Assistant-es d'Education.



je signe !

en flashant le QR code ou en me rendant sur le site de SUD éducation



IL FAUT AGIR !

Retrouvez tout pour s'informer sur la CDIisation des AED, les analyses, les enjeux et les revendications sur notre site

Fédération des syndicats SUD éducation
31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris
01 58 39 30 12

www.sudeducation.org

Solidaires
Union
syndicale

éducation
Sud